



15ème législature

Question N° : 22736	De M. François Jolivet (La République en Marche - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > Frais de représentation du ministre de l'Europe et des affaires étrangères	Analyse > Frais de représentation du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
Question publiée au JO le : 10/09/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 17/12/2019 Date de renouvellement : 09/06/2020 Date de renouvellement : 22/12/2020 Date de renouvellement : 07/09/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Jolivet interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'utilisation de sa dotation annuelle au titre des frais de représentation. Il souhaiterait connaître pour l'année 2018, la ventilation de cette dotation selon la nature des dépenses : frais de restauration, cocktails, frais de réceptions, conférences de presse, accueils d'événements, dépenses liées aux déplacements, achat de matériels, fleurs, abonnements aux médias, présents.